

aviez agréable d'inspirer au Roi de vouloir rétablir le dit office de lieutenant particulier ainsi que Sa Majesté a fait celui de lieutenant-général au dit siège de la prévôté et faire la grâce au sieur de Villeray, premier conseiller du dit Conseil Souverain, dernier pourvu du dit office de lieutenant particulier lequel il exerçait actuellement lors de la création du dit Conseil, d'en pourvoir Augustin Rouer de Villeray, son fils aîné, en attribuant au dit office des gages raisonnables à proportion de ceux du dit lieutenant général et le dit sieur de Villeray et toute sa famille seront d'autant plus obligés de continuer leurs voeux et leurs prières pour votre prospérité et santé.

" Nous Jacques de Meulles, chevalier, seigneur de la Source, grand bailli d'Orléans, et intendant de la justice, police et finances du dit pays de la Nouvelle-France, certifions qu'il serait avantageux au public, aux habitants de Québec et étrangers qui y trafiquent qu'il plût à Monseigneur le marquis de Seignelay inspirer au roi de vouloir rétablir le dit office de lieutenant particulier au siège de la dite prévôté et même d'en disposer en faveur du fils aîné du dit sieur de Villeray, premier conseiller au dit Conseil Souverain, lequel en ce faisant serait plus invité de continuer son application à rendre son dit fils capable d'espérer pouvoir obtenir de Sa Majesté la survivance de l'office de premier conseiller, que le dit sieur de Villeray a exercé et exerce avec honneur et intégrité depuis la création du dit conseil qui fut en la dite année mil six cent soixante et trois, en foi de quoi nous avons signé le présent certificat à icelui fait apposer le cachet de nos armes et contresigner par un de nos secrétaires à Québec ce sixième octobre mil six cent quatre vingt cinq." —de Meulles (73).

Le long plaidoyer de l'intendant de Meulles en faveur de la nomination d'un lieutenant particulier de la Prévôté à Québec laissa le ministre insensible. Il devait s'écouler près de dix ans avant la nomination d'un lieutenant particulier de la Prévôté dans la capitale.